

Quelques repères pour le rôle du tuteur

LES FONCTIONS DU TUTEUR

L'accompagnement est un temps de formation assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation expérimentés, proposés par l'Enseignement catholique et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Il représente une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles.

La logique d'action autorise rarement la délibération, l'hésitation, la nécessité d'attendre pour voir. D'où l'importance d'un « espace protégé », celui de la formation. Un lieu qui aide à faire le tri. La complémentarité de ces deux lieux - espace protégé de la formation et situation de travail - est bien constitutive d'une formation en alternance et le tuteur en est l'un des garants.

Accueillir

Observer

Accompagner

Conseiller

Le tuteur a également un rôle d'évaluateur du stagiaire. Ce dernier ne sera constructif qu'à condition de reconnaître le travail effectué par le stagiaire, d'accepter d'entrer dans sa logique et de ne pas se limiter à la sécheresse de l'évaluation mais de l'intégrer au processus d'accompagnement¹.

Il convient de distinguer deux niveaux :

- un niveau d'évaluation régulative : celle qui prend en compte le travail du professeur stagiaire tout au long de l'année. Dans cette logique, un bilan intermédiaire² sera demandé au tuteur pour le 16 décembre afin de préciser la manière dont s'est engagé le travail d'accompagnement ;
- un niveau d'évaluation finale : par le biais d'un rapport écrit en lien avec le référentiel (voir la partie « Les modalités d'évaluation et de certification » ci-après).

Dans les deux cas, le document rédigé rend compte du contexte d'exercice, de la pratique du stagiaire accompagné, de son **évolution** en cours d'année, des compétences en place et/ou de celles qui ne le sont pas encore. Il s'appuiera sur le référentiel de compétences et sur le référentiel de formation³.

Les notes prises lors des observations et entretiens serviront de support à la rédaction du rapport.

En conséquence, « le tuteur :

- facilite l'intégration du professeur stagiaire et la participation de celui-ci à la vie de l'établissement ;
- accompagne le professeur stagiaire dans le cadre de visites mutuelles, de temps de travail en commun, d'écrits professionnels partagés [...];
- permet au professeur stagiaire de relire son activité professionnelle, de faire preuve de distanciation, d'être force de propositions vis-à-vis de son parcours de professionnalisation ;
- assure un rôle de « formateur de terrain », en mettant à disposition des ressources (informations, documentation, répertoire de pratiques éprouvées) au sein d'une équipe d'établissement, en lien avec l'ISFEC IdF chargé de la formation. »⁴

¹ Conférence d'Anne Jorro – « Activité évaluative et accompagnement » - 3 juillet 2013 – Université d'été internationale – Admée Europe

² Annexe 5

³ Annexes 1 et 2

⁴ Formation initiale des enseignants - Cahier des charges de la formation - SGEC/2010/971 du 17/09/2010

LE CADRE DE TRAVAIL AVEC LE PROFESSEUR STAGIAIRE

Les tuteurs ont des profils différents : dans le même établissement que le professeur stagiaire ou non,

Les professeurs stagiaires ont des profils différents : formation antérieure, vie professionnelle antérieure, suppléances, expériences dans d'autres niveaux d'enseignement...

Le tuteur met en place des formes de suivi adaptées à la situation du professeur stagiaire. Les modalités de rencontres et communication sont à instaurer de manière régulière, différentes si le tuteur est ou non dans le même établissement que le stagiaire.

Cinq conditions pour que le PES et le tuteur s'inscrivent dans une démarche de tutorat :

- **Des initiatives et de la co-construction** : comment chacun s'investit-il dans la relation ?
- **Un positionnement professionnel entre un professeur stagiaire et un enseignant expérimenté qui met en mots son expérience** : comment instaurer une juste distance permettant d'établir une relation de confiance et une coopération effective ?
- **Une contractualisation** : au-delà des échanges informels et spontanés, comment anticiper les temps de travail dans et hors classe (rendez-vous pris et respectés, définition d'objectifs de travail, mode de transmission, communication des informations...) ?
- **Une conservation des traces du travail effectué par le tuteur et par le professeur stagiaire** : ces traces peuvent rester personnelles, peuvent servir à la communication entre le tuteur et le professeur stagiaire, peuvent servir à la communication avec d'autres interlocuteurs (l'ISFEC IdF, le CE, l'IEN...). Stagiaire et tuteur peuvent donc s'interroger sur la conception d'un « cahier de bord » qui permettra au professeur stagiaire d'étoffer son portfolio et au tuteur d'argumenter le bilan d'étape puis le rapport de fin de parcours.
- **Le respect de quelques principes déontologiques** : la relation tuteur / professeur stagiaire a une visée formatrice, elle nécessite donc de s'établir progressivement, en mettant en place un cadre favorisant une liberté de parole. Il est donc nécessaire de veiller à un devoir de réserve. Lors des bilans, rien ne s'écrit sur le professeur stagiaire sans qu'il ne soit au courant.

En fonction du stagiaire, les orientations du tuteur aideront à une définition progressive de priorités pour le stagiaire :

En tout début d'année :

- Se situer dans l'établissement, avec les familles, avec les partenaires ;
- Repérer les caractéristiques de son niveau de classe, en lien avec les textes officiels ;
- Organiser le cadre de vie de la classe (espace, temps, matériel, règles de fonctionnement...);
- Offrir des ressources pour mettre les élèves au travail.

Dans un deuxième temps :

- Piloter plus précisément le groupe en fonction de l'âge des élèves ;
- Concevoir des activités cohérentes avec les textes officiels et les démarches didactiques actuelles,
- Partager des supports de conception, des ressources ;
- Repérer les conditions d'une progression dans les apprentissages du groupe classe.

Dans un troisième temps :

- Approfondir les outils de conception de classe et se projeter à plus long terme ;
- Adapter son action aux élèves très divers qui lui sont confiés ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et la remédiation des élèves ;
- Coopérer et communiquer avec les différents partenaires et l'équipe d'enseignants ;
- Faire évoluer les modalités d'enseignement et de socialisation des élèves ;
- Analyser ses pratiques pédagogiques, les expliciter, en approfondir le sens.

Hors classe, des temps d'échanges seront à organiser :

Pour favoriser le développement des compétences du professeur stagiaire, le tuteur assurera un accompagnement régulier, hebdomadaire dans la première partie de l'année, qui pourra s'effectuer « en présentiel » ou à distance selon les situations.

- Des échanges informels : si le tuteur est dans l'établissement, les échanges peuvent s'effectuer dans différents lieux, à différents moments... Si le tuteur est hors établissement, par courriel ou téléphone...
- Des échanges formels : que le tuteur soit ou non dans l'établissement, des temps de travail doivent être anticipés, avec une durée annoncée et un objectif précis.
- Les supports de l'échange : une question, un événement, un manuel, un travail d'élève, une idée de contenu, une réunion ou activité à préparer... Les documents viennent du professeur stagiaire et, à part équivalente, du tuteur.

Le tuteur et le stagiaire peuvent prévoir de mettre en place des temps, même brefs, **de co-intervention dans la classe du stagiaire** ou dans sa classe pour expérimenter une nouvelle démarche ou organisation de la classe.

LE CALENDRIER DU TUTEUR, SA FORMATION ET SON ACCOMPAGNEMENT

Le rôle du tuteur est central dans le dispositif actuel de formation. En conséquence, il lui est indispensable d'avoir toutes les informations pour assurer sa fonction, de se former tout au long de l'année, en mutualisant sa réflexion avec des collègues assurant la même fonction. **Les temps de formation, de réunion sont obligatoires pour le tuteur.**

Réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine

Cette réunion rassemblera les professeurs stagiaires, leurs chefs d'établissement, leurs tuteurs et, si possible, les chefs d'établissement des tuteurs. Elle permettra de :

- Présenter l'ensemble du dispositif de formation sur l'année,
- Répondre aux interrogations des différents partenaires,
- Etablir le calendrier de visites des tuteurs et des stagiaires sur l'ensemble de l'année afin qu'une convention puisse être établie.

Visites dans la classe du professeur stagiaire

9 visites sont à prévoir entre septembre et avril, le rapport de fin de tutorat étant souvent attendu début avril ou courant avril.

Venue du tuteur à l'ISFEC

Trois mercredis après-midi permettront aux stagiaires et aux tuteurs de travailler avec le formateur référent de l'ISFEC (voir ci-dessous). Ce calendrier est donné au tout début de l'année.

Ces rencontres sont aussi l'occasion d'un temps de travail entre tuteurs.

Formation du tuteur à l'ISFEC

Un calendrier avec une offre de formation large est communiqué dès le début de l'année aux tuteurs. Il est demandé aux tuteurs qui n'ont fait aucune formation antérieure de s'inscrire à une journée de formation (si possible deux journées).

Professeur stagiaire et tuteur sont accompagnés par le même référent ISFEC. Le référent ISFEC participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat. Le cas échéant, il peut proposer une médiation. Il aide le tuteur, selon ses besoins, à rédiger le bilan d'étape et le rapport conclusif. Trois après-midis sont programmés pour effectuer un travail entre groupes de tuteurs et PES avec les référents ISFEC afin de :

- Contractualiser le travail entre tuteur et PES,
- Susciter des échanges entre enseignants débutants et enseignants confirmés d'un même cycle,
- Garantir la cohérence avec les orientations actuelles de la profession,
- Aider à trouver des ressources pertinentes.